



Modalités de l'Expo interclubs du 1er et 2 Février 2020
Thème : Une photo digne d'une 1ère page de couverture
(En couleur ou noir et blanc)

▪ **article 1 : lieu & dates**

- Salle des Echassons, rue André Chermette 91310 Longpont-sur-Orge.
- **Le samedi 1er et le dimanche 2 février 2020**
- horaires d'ouverture : de 10H00 à 17H30.

▪ **article 2 : thème 2020 :**

- Une photo digne d'une 1ère page de couverture.

Précisions : Chaque photographe présentera une ou plusieurs photos sur l'un ou les thèmes suivants : paysage, animalier, humain. Cette exposition amènera donc chaque photographe à sélectionner ses plus belles photos sur ces thèmes très larges. (Nous abandonnons l'idée d'une bordure jaune autour des photos).

▪ **article 3 : participation**

Concours ouvert gratuitement aux membres des photo-clubs adhérents du CDP91 à l'exception des photographes professionnels.

- Confirmation de la participation des clubs avant le 16 novembre 2019
- Envoi limité à 16 épreuves par photo-club, couleur + noir et blanc (quantité à confirmer selon la participation des clubs).

Chaque club fera au mieux pour présenter un nombre sensiblement égal de photos sur chaque thème.

- Envoi des bordereaux de participation avant le 4 janvier 2020.

▪ **article 4 : format et présentation des œuvres**

Chaque tirage sera présenté dans un cadre 30x40, sans verre, avec marie-louise, au format portrait ou paysage, sans autre contrainte.

Les épreuves seront obligatoirement munies d'un système d'accrochage correct et solide.

Les épreuves devront mentionner au dos : titre de l'œuvre et noms de l'auteur et du photo-club

Afin d'éviter tous risques de détérioration ou de casse, **les encadrements sous-verre sont interdits.**

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de chute et de détérioration de l'épreuve et/ou de l'encadrement.

▪ **article 5 : accrochage des œuvres**

Accrochage le vendredi 31 janvier 2020 de 14H00 à 19H00

Chaque participation devra être accompagnée des bordereaux récapitulatifs fournis.

▪ **article 6 : retrait des œuvres**

Les épreuves exposées pourront être :

- décrochées directement le dimanche 2 février 2020 à partir de 18h, après la remise des prix.
- retirées à partir du lundi 3 février en prenant rendez-vous préalablement avec Jean DANET au : 07 81 16 56 75

▪ **article 7 : Photo-Club organisateur**

Les membres du Photo-club Longipontain ne peuvent participer au concours.

Joël Baudron, ancien Président sera l'invité d'honneur et il présentera une série de photos de rue qui seront accompagnées de textes poétiques / humoristiques écrits par nos ami(e)s de l'Atelier d'écriture de Longpont-sur-Orge.

▪ **article 8 : sélection des œuvres exposées**

Les organisateurs pourront éventuellement effectuer une limitation en nombre par club au moment de l'accrochage des œuvres, en fonction de la surface d'accrochage disponible.

▪ **article 9 : prix et récompenses**

Prix du jury :

Photos COULEUR :

- Le jury décernera 1 prix pour chacun des trois thèmes. (Soit 3 prix)

Photos NOIR ET BLANC :

- Le jury décernera 1 prix pour chacun des trois thèmes. (Soit 3 prix)

Prix du public :

- Les visiteurs seront invités à voter afin de désigner le *Prix "du Public"* pour chacun des trois thèmes (couleur et noir et blanc confondus). (Soit 3 prix)

Et pour l'ensemble de l'exposition, le Maire de Longpont-sur-Orge désignera le *prix du coup de cœur du Maire*.

Soit en tout 10 prix qui seront décernés le dimanche 2 février 2020 après 17h30 à la clôture de l'exposition.

La liste des lauréats désignés par le jury ainsi que le classement complet des votes du public seront adressés ultérieurement par mail, à tous les clubs participants.

Sauf refus signifié par écrit par l'auteur et mention "Reproduction interdite" inscrite au dos de l'épreuve, les noms des lauréats et la reproduction des photos primées mentionnant le nom de l'auteur pourront paraître :

- sur les sites internet du Photo-club Longipontain et du CDP 91.
- dans le bulletin municipal de Longpont-sur-Orge.
- dans les journaux locaux d'information.

Sans que les auteurs puissent prétendre à une quelconque rétribution.

▪ **article 10 : pot de l'amitié.**

Vers 18h, après la cérémonie de la remise des prix, nous vous proposerons un pot de l'amitié qui sera offert par notre sponsor *INTERMARCHE*.

▪ **article 11 : organisation**

Les organisateurs de l'exposition prendront le plus grand soin des épreuves qui leur seront confiées.

Toutefois, ils déclinent toute responsabilité en cas de dégradation lors des manipulations d'accrochage, de décrochage ou en cas de vol pendant l'exposition.

En aucun cas, il ne pourra leur être réclamé d'indemnisation financière.

Le Photo-club Longipontain ne pourra être tenu responsable en cas de force majeure obligeant à modifier ou annuler les dates de l'exposition et/ou le lieu de l'exposition et/ou les dates de remise des prix.

▪ **article 12: réserves légales**

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout envoi tendancieux ou de nature à nuire à la bonne tenue de l'exposition

Les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur création, sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent en aucune manière, les droits des personnes physiques ou morales.

Les auteurs des photographies devront :

- être en possession des autorisations nécessaires de la part des personnes représentées.
- s'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts.
- s'engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation.

Les organisateurs ne sauraient en aucun cas, être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

▪ **article 13 : acceptation des articles du règlement**

La participation à l'exposition implique l'acceptation sans réserve de l'intégralité du règlement

▪ **article 14 : calendrier**

- | | |
|---|---|
| - confirmation participation des clubs | le samedi 16 novembre 2019 dernier délai |
| - envoi bordereaux de participation | le samedi 4 janvier 2020 dernier délai |
| - accrochage : | le vendredi 31 janvier 2020 de 14H00 à 19H00 |
| - exposition : | le 1er et le 2 février 2020 de 10H00 à 17H30 |
| - remise des prix : | le dimanche 2 février 2020 à partir de 17h30 |
| - pot de l'amitié | le dimanche 2 février 2020 après la remise des prix |
| - décrochage : | le dimanche 2 février 2020 à partir de 18h |
| - retrait des épreuves non décrochées : | semaine 48 |

▪ **article 15 : renseignements et contact**

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Jean Danet 07 81 16 56 75 jean.danet56@orange.fr

Claude SARTORE 01 60 15 42 36 claudesartore@gmail.com